

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	26
Votant	29

Date de convocation : 16/02/2020

Débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2021

Délibération n°03-2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux février, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des Fêtes à Bren sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Céline BLAIN, André BOUILLY, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, , Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Thierry DESSERTENNE, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Claude FOUREL, Axel GALLAIT, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Cédric ROUSSELLET, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN.

Excusés : Armeline AUDRIEU, Romain BOITEL, Agnès CHRIST (pouvoir écrit à Thierry DESSERTENNE), Anthony DOSSARD, Romaric FORT, Jean-Rémi FROGET, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Yves MONNIER, Gilbert MOUNIER-VEHIER (pouvoir écrit à Claude FOUREL), Alain NOIR, Elina REYNAUD, Lilian ROBIN, Jean-Marc ROZIER, Daniel SIRERA et Martine VEYRAT (pouvoir écrit à Agnès MARGIRIER).

Le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP). Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un Syndicat mixte fermé de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

Le Président expose que ce débat se tient à l'appui d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement (en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions), les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses), la structure et la gestion de la dette contractée et l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat permettant d'évoquer les priorités du syndicat pour l'année à venir ainsi que les stratégies de financements ou d'autofinancements à favoriser.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

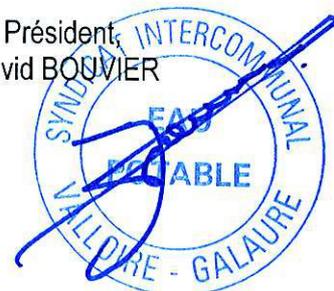
Ayant pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires ci-joint,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021, conformément à la loi.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER



Préambule :

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) tels que le Syndicat des Eaux Potable Valloire Galaure, et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP).

Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un Syndicat mixte fermé de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

Ce débat se tient à l'appui d'un **Rapport sur les Orientations Budgétaires** (ROB) envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement (en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions),
- les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses),
- la structure et la gestion de la dette contractée,
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce **rapport donne lieu à un débat** permettant d'évoquer les priorités du syndicat pour l'année à venir ainsi que les stratégies de financements ou d'autofinancements à favoriser.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent être transmis au représentant de l'Etat, aux communes et EPCI membres et être publiés.

I. Présentation de la collectivité

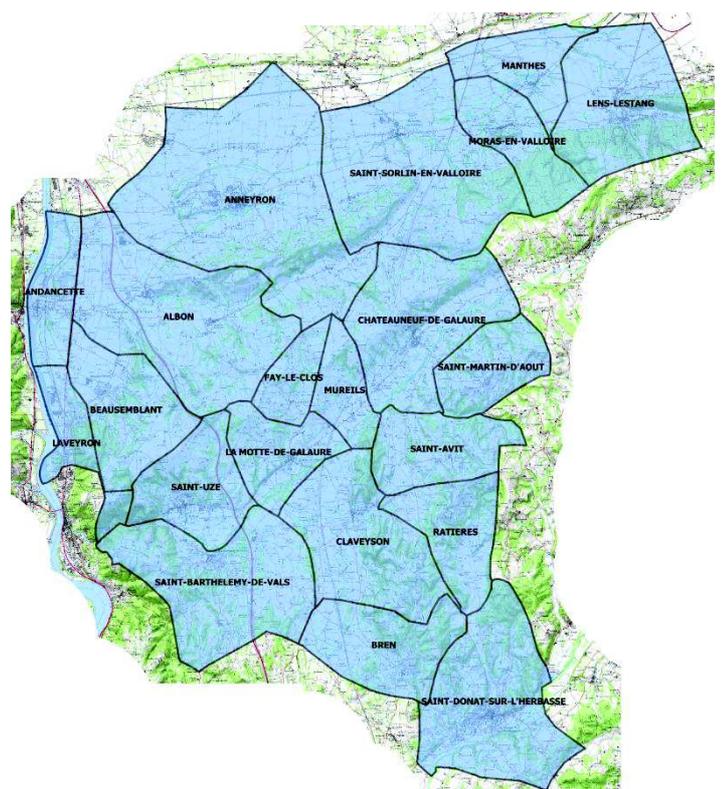
Le Syndicat des Eaux Valloire Galaure est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Jusqu'en 2019, il ne regroupait que des communes.

La communauté d'agglomération ARCHE AGGLO ayant adhéré au 1^{er} janvier 2020, pour les communes de Bren et de St Donat sur l'Herbasse, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée délégataire ou exploitant.

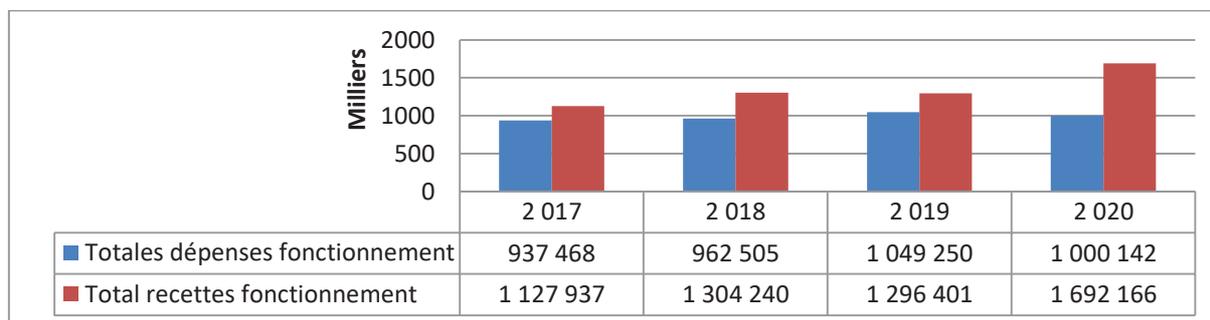
La convention de délégation de service public a été signée en 2017 pour une période de 15 ans et l'exploitation du réseau confiée à Véolia EAU.



II. Orientations budgétaires 2021

PARTIE 1 : Etude financière rétrospective – Comptes administratif 2017-2020

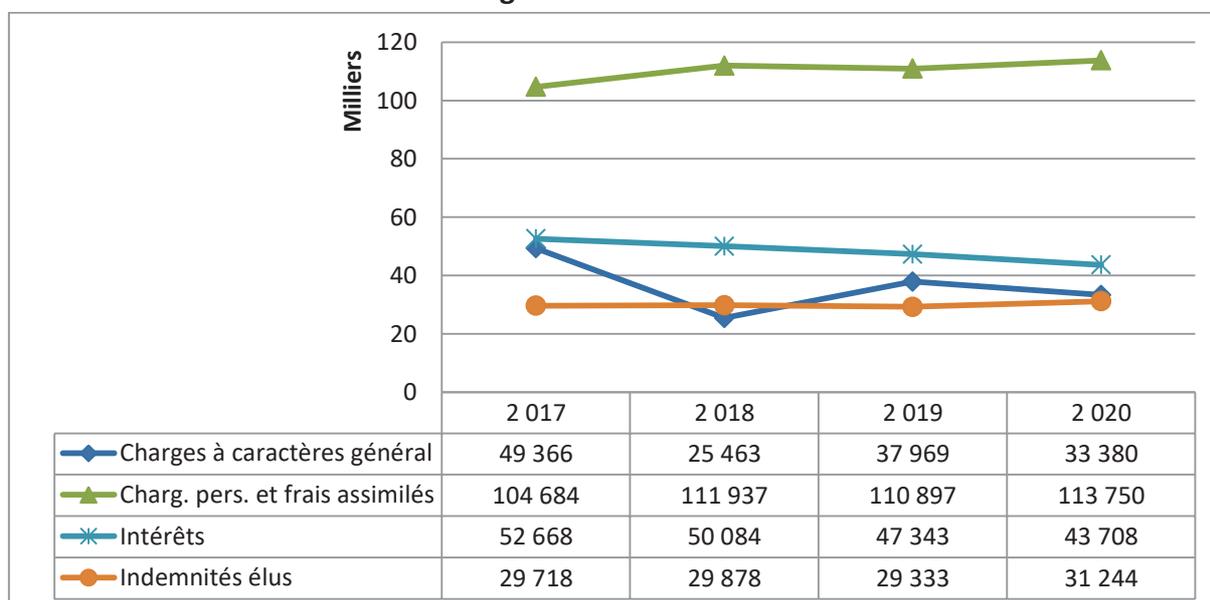
a) Fonctionnement



Recettes de fonctionnements : redevance eau potable et subvention



Charge de fonctionnement



ETP des emplois

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ETP moyen sur l'année	2,55	2,55	2,80	2,80	2,80	2,80

b) Investissement

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

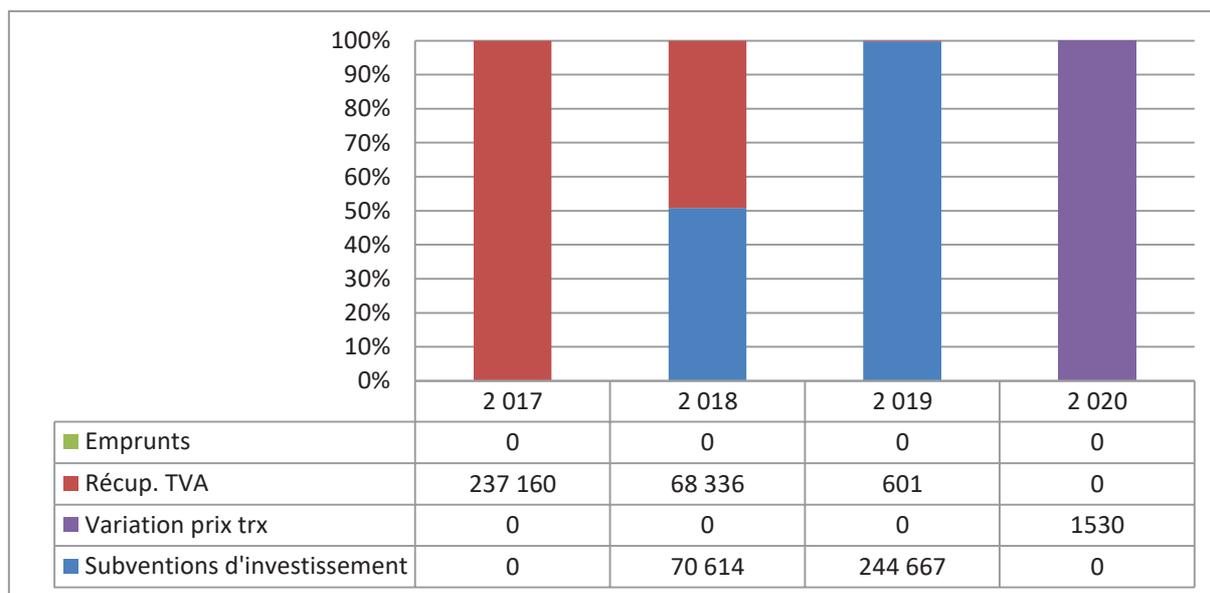
Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le 12/03/2021

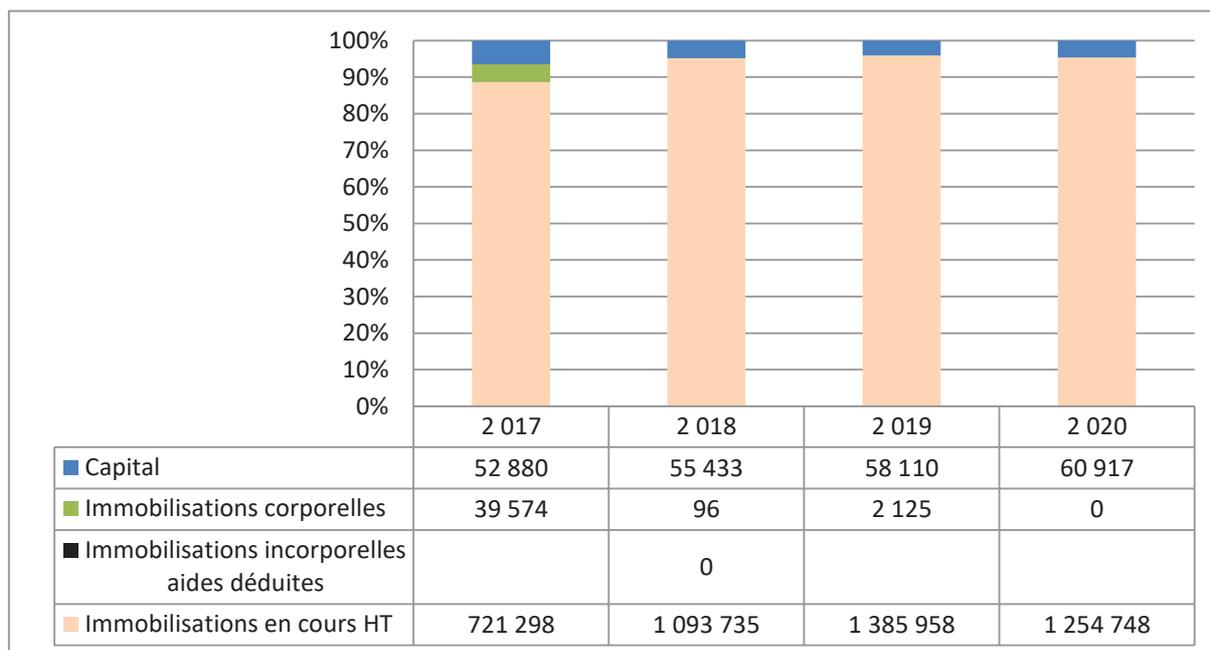
ID : 026-200090629-20210222-DB_2021_03-DE



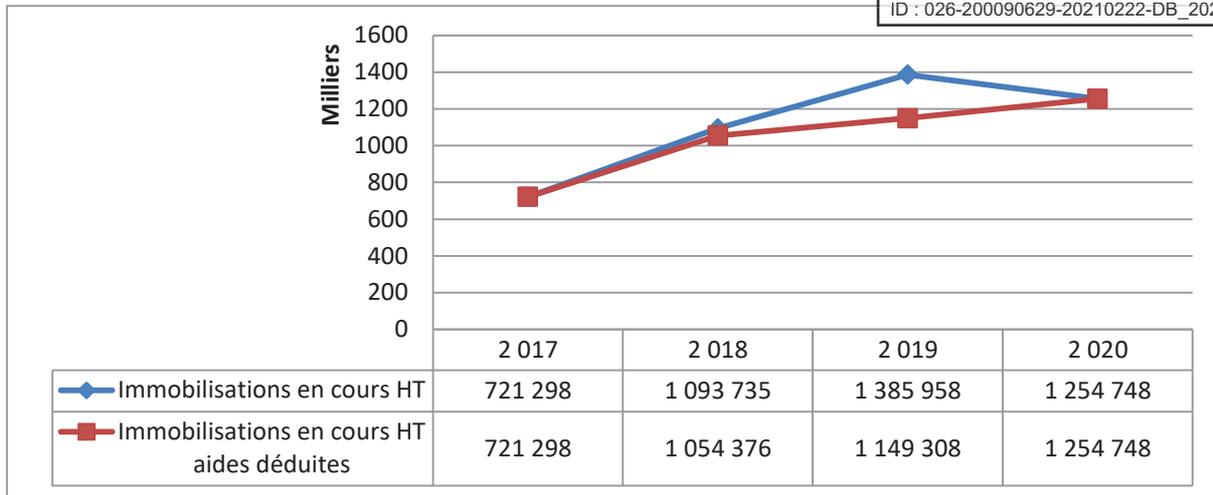
Recettes d'investissement (emprunt, TVA et subvention)



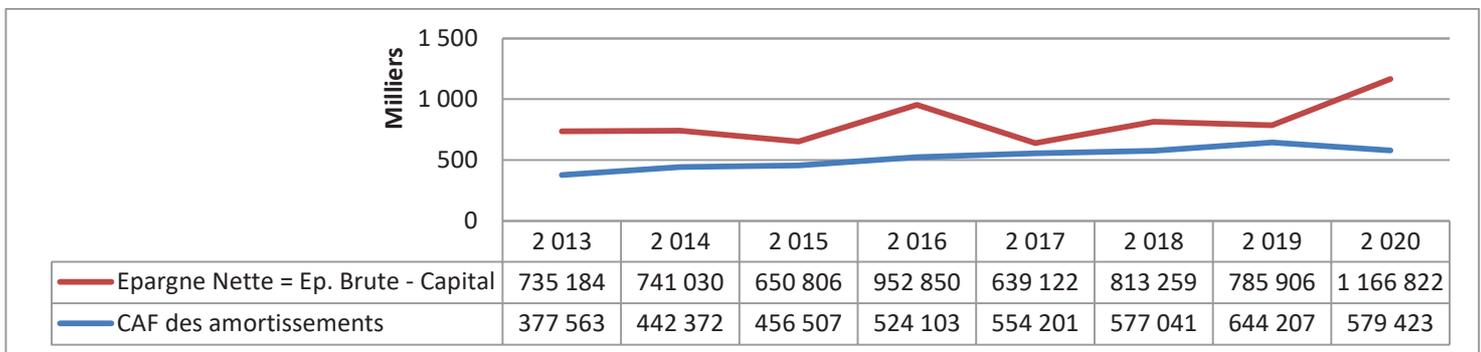
Dépenses d'investissement



Détail des dépenses de travaux HT

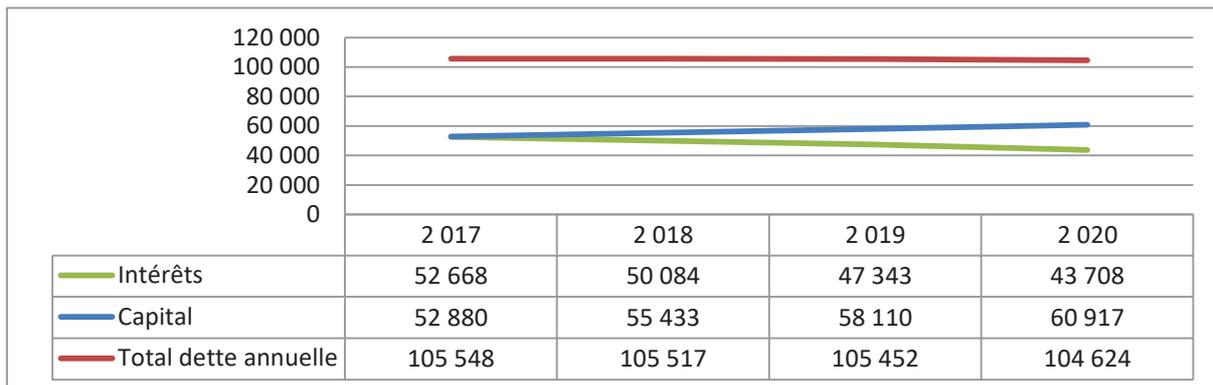


c) Capacité d'autofinancement : Epargne Nette

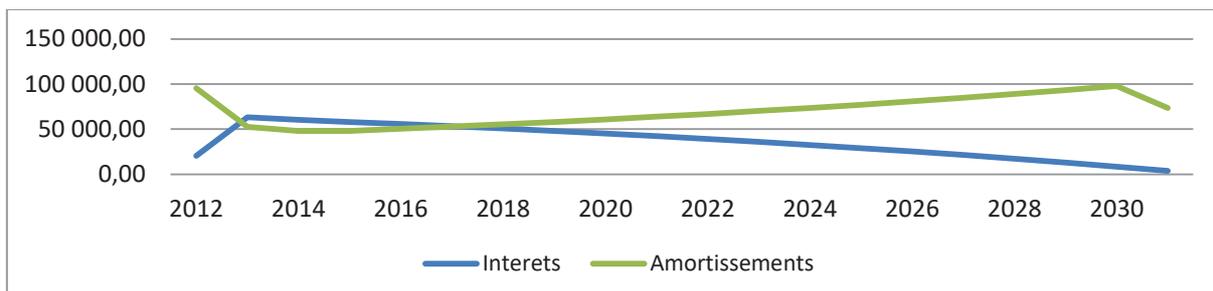


d) Evolution et structure de la dette

Evolution des annuités 2017-2020

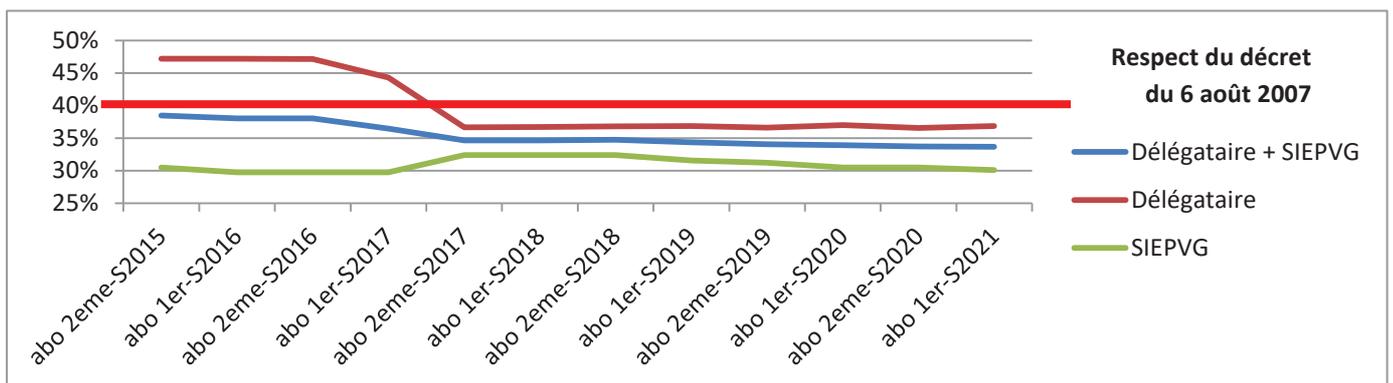
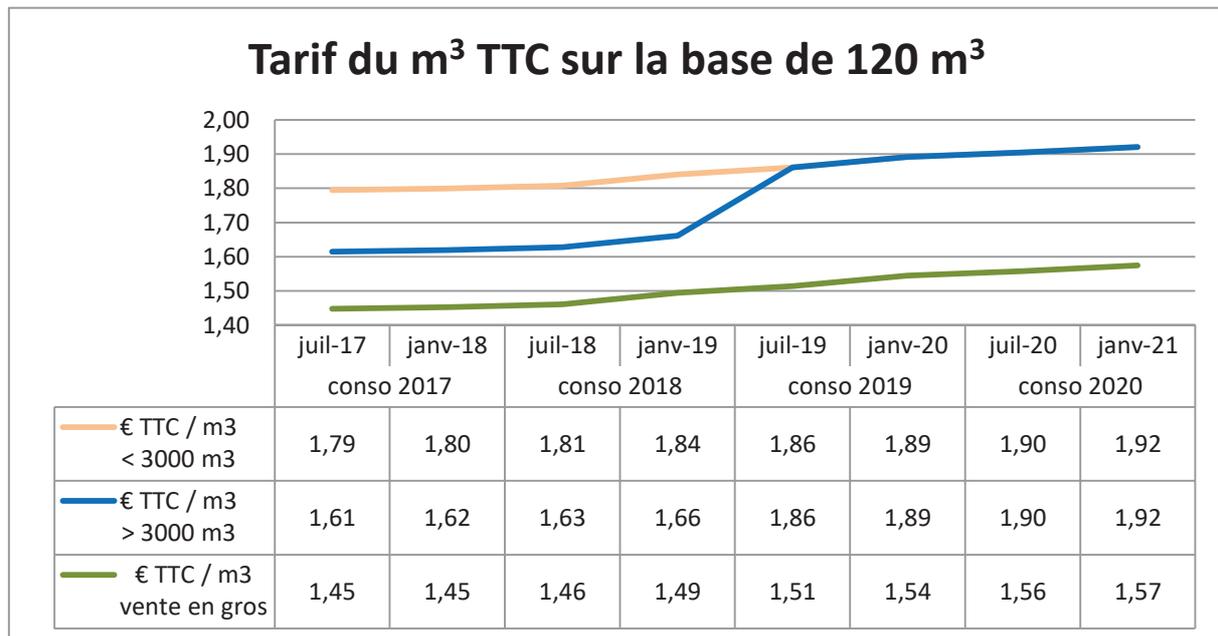


Extinction de l'encours de la dette



Année	Dettes en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements
2021	870 578,49	106 197,01	42 336,92	63 860,09
2022	806 718,40	106 197,01	39 250,19	66 946,82
2023	739 771,58	106 197,01	36 013,18	70 183,83
2024	669 587,75	106 197,01	32 618,57	73 578,44
2025	596 009,31	106 197,01	29 058,59	77 138,42
2026	518 870,89	106 197,01	25 325,18	80 871,83
2027	437 999,06	106 197,01	21 409,80	84 787,21
2028	353 211,85	106 197,01	17 303,54	88 893,47
2029	264 318,38	106 197,01	12 997,03	93 199,98
2030	171 118,40	106 197,04	8 480,46	97 716,58
2031	73 401,82	77 145,31	3 743,49	73 401,82

e) Evolution du prix de l'eau



Evolution du tarif syndical € HT/m ³	2014	2015		2016	2017	2018	2019	2019	2020	2021
		fact. Janv	fact. Juillet			fact. Juillet	fact. Janvier	fact. Juillet	fact. Janvier	fact. Janvier
< 3000 m ²	0,59	0,59	0,61	0,61	0,54	0,56	0,57	0,59	0,59	0,60
> 3000 m ²	0,42	0,42	0,44	0,44	0,37	0,39				
vente en gros	0,2618	0,2618	0,2818	0,2818	0,2118	0,2318	0,2418	0,2618	0,2618	0,2718

f) Evolution de la consommation d'eau vendue et des usagers

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
 Reçu en préfecture le 12/03/2021
 Affiché le 12/03/2021
 ID : 026-200090629-20210222-DB_2021_03-DE

	2 013	2 014	2 015	2016	2017	2018	2019
Total m3 vendus	1 254 336	1 204 642	1 158 472	1 169 908	1 263 925	1 268 377	1 258 170
Total usagers	10 688	10 792	10 892	11 089	11 248	11 392	11 494
m ³ / usager	117	112	106	106	112	111	109,5

PARTIE 2 : Etude financière prospective – Les orientations pour 2021

Epargne nette et besoin d'autofinancement

RECETTES		DEPENSES	
Excédent antérieur reporté	1 399 381	Charges à caractère général	46 350
Ventes d'eau aux abonnés	980 000	Charges de personnel et assimilés	118 123
Travaux	4 080	Autres charges de gestion courante	38 210
Subvention d'exploitation	36 456	Charges financières	41 553
Dotations aux amortissements	-	Dotations aux amortissements	810 135
Total	2 419 917	Total	1 054 371
Epargne Brute	734 748		
Epargne Nette	670 848		

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
RAR 2019	393 503	RAR 2019	10 500
Amortissement	190 000	Amortissement	810 135
Immo. Corporelles et Incorporelles	0	Excédent	269 007
Trav Equipement	156 000	Prélèvement	566 401
Trav Canalisations	1 287 000	Autre	113 996
Trav Réservoirs	1 087 850	Total	1 770 039
Total	3 114 353		
Besoin de financement	1 344 314		

Afin d'équilibrer le budget primitif 2021, il est proposé d'inscrire un montant de 1 092 000 € au compte 16 en recette et de 774 036 € au compte 021, permettant le maintien du potentiel d'un autofinancement de près de 800 000 € en fonctionnement.

Il sera aussi proposé d'augmenter le tarif de l'eau de façon à rembourser les annuités de l'emprunt dès souscription.